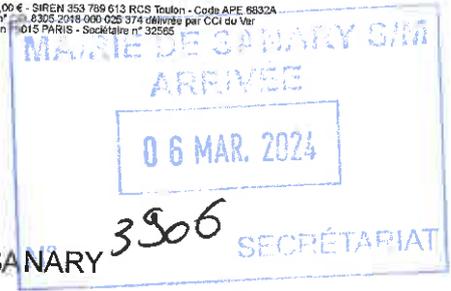


R

**ANTIGONE**  
IMMOBILIER

**SYNDIC - TRANSACTION - GESTION LOCATIVE**

Le Parc de la Baou - 30 place Antigone - CS 30006 - 83112 Sanary / Mer Cedex  
Tél : 04 94 320 320 - Email : [contact@antigone-immo.com](mailto:contact@antigone-immo.com) - [www.antigone-immo.com](http://www.antigone-immo.com)  
A BIS SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS - SASU au capital de 50 000,00 € - SIREN 353 788 613 RCS Toulon - Code APE 6832A  
Carte professionnelle Syndic, Transaction et Gestion locative n° 8305 2018 000 025 374 délivrée par CCI du Var  
Caisse de garantie SOCAF - 26 av. de Sullyren - 91015 PARIS - Société n° 32505



MAIRIE DE SANARY  
Hôtel de Ville  
B.P. 24  
83110 SANARY SUR MER

**LRAR**

Sanary-sur-Mer, le 1 mars 2024  
Nos Réf. : JP / 1920240

Concerne :  
Le Moulin Neuf  
Avenue du Moulin Neuf  
83110 SANARY-SUR-MER

**Objet : Enquête publique**

A l'attention de Monsieur Le Maire et de Monsieur SPALONY Denis (Enquêteur),

Monsieur Le Maire,

Agissant en qualité de syndic de la copropriété ci-dessus référencée, nous nous permettons de venir vers vous dans le cadre de l'enquête publique faisant l'objet des délibérations du Conseil Municipal portant sur la modification du plan PLU et plus précisément sur la création d'une voie et d'un ouvrage pluvial sur l'avenue du Moulin Neuf.

Le syndicat des copropriétaires se positionne contre ces deux études et demeure surpris de ne pas avoir été informé au préalable.

En effet, la création d'une route de désenclavement entre l'allée des Champs Fleuris et l'Avenue du Moulin Neuf va avoir pour conséquence une nuisance sonore, une pollution abondante, une insécurité pour les piétons et des difficultés importantes pour l'entrée et la sortie des véhicules des résidents. De plus le passage de véhicules répété va avoir pour conséquence une baisse de la valeur des biens des résidents.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

P/Le Syndic  
Jérôme PAYAN  
Gestionnaire